



AVIS DE COURSE

REGATE DE BASSIN SUD N° 3

Dates complètes : 7 novembre 2021

Lieu : Lac de Hourtin

Autorité Organisatrice (OA) : Club Voile HOURTIN MEDOC

Grade 5B

Série : Dériveurs

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021-2024)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles sur le site du CVHM à l'adresse suivante : <https://club-voile-houtin.fr/infos-regatedebassinsud3-2021> au plus tard le 5 novembre à 20heures.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse <https://club-voile-houtin.fr/infos-regatedebassinsud3-2021/>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux Optimist, Open-Bic, Europe, ILCA, IND.
- 4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer les droits d'inscription sur le site du CVHM à l'adresse suivante : <https://club-voile-houtin.fr/infos-regatedebassinsud3-2021/> jusqu'au 1^{er} novembre 23h59 dernier délai.
- 4.3 Le paiement se fera uniquement en ligne jusqu'au 6 novembre 2021 à 23h59 et servira de confirmation d'inscription.

4.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

5. DROITS A PAYER

Droits d'inscription :

8,00 € par coureur et par journée,

SOLITAIRE : 8€	DOUBLE : 16 €
----------------	---------------

6. PROGRAMME

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
7 novembre 2021	12 heures	Toutes

5.1 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 15h 30

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. PRIX

Des prix seront distribués aux podiums.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter

La Présidente du CVHM Evelyne BRU au 06 87 12 12 83

ZONES DE COURSE

